



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 9 Février 2023**

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 6
Nombre de membres excusés : 5
Nombre de membres absents : 9

Date de convocation :
3 février 2023

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

15 FEV. 2023

**et publication par la mise en ligne sur
le site internet (rubrique des actes
administratifs) le :**

15 FEV. 2023

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.7 - Transports

Objet : Acquisition, à titre gratuit, auprès de la commune de Vire Normandie, d'une ancienne flotte de Vélos à Assistance Electrique (VAE) hors service, dans le cadre de la démarche Mobi Pro

L'an 2023, le 9 février à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 3 février 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 3 février 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Jean ELISABETH		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO					X
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE				X	
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN			M. Alain DECLOMESNIL		
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			Mme Marie-Françoise DAUPRAT		
M. Frédéric BROGNIART			M. Gilles FAUCON		
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER				X	
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY			M. Lucien BAZIN		
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	40	1	6	5	9
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			41		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			47		

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis septembre, l'Intercom de la Vire au Noireau a entamé la phase 2 du projet Mobi Pro. Cette démarche vise à déployer un bouquet de services mobilité auprès de l'ensemble des entreprises du territoire intercommunal et de leurs collaborateurs en vue d'impulser un changement de comportement durable auprès des salariés dans leurs déplacements domicile-travail et, ainsi, réduire l'impact économique, environnemental et social de cette mobilité pendulaire.

Ce bouquet de services de mobilité durable s'articule autour de 3 principaux axes :

- Axe 1 : le développement du vélotaf avec l'organisation en entreprises, d'ateliers de formation destinés à inciter à l'usage du vélo principalement électrique (VAE),
- Axe 2 : le déploiement, à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une plate-forme de covoiturage,
- Axe 3 : la mise en place d'une animation en entreprises destinée à accompagner et former les salariés dans leur changement de comportement vis-à-vis de leurs moyens de transport. Cette fonction de « manager de la mobilité durable » est assurée par l'association Mobylis déjà partenaire de l'Intercom de la Vire au Noireau dans la phase expérimentale de Mobi Pro.

L'organisation d'ateliers de remise en selle / prise en main de Vélos à Assistance Électrique (VAE) à destination des salariés des entreprises, prévu à l'axe 1, sera accompagnée d'une offre de prêt de VAE sur une courte durée permettant aux salariés intéressés d'expérimenter immédiatement l'usage du VAE dans leurs déplacements domicile-travail.

Cette action suppose de disposer de 2 flottes de VAE : l'une destinée à l'organisation des ateliers de sensibilisation, l'autre dédiée à la « location découverte » de courte durée.

Or, la commune de Vire Normandie a conservé et stocké, au Centre socio-culturel Charles Lemaître, une flotte d'une quarantaine de VAE avec leurs équipements (casque, sacoche, antivol) précédemment utilisée par la Ville de Vire pour de la location. Ces VAE sont aujourd'hui hors service (dysfonctionnement des batteries, écran d'affichage et de commande vitesses défectueux, pneus crevés, selles abîmées...).

Plutôt que d'acheter des VAE neufs pour la réalisation des animations vélos prévues au programme Mobi Pro, l'Intercom de la Vire au Noireau a sollicité la commune de Vire Normandie afin que lui soient cédés, à titre gratuit, ces anciens VAE et leurs équipements pour, dans un contexte de développement durable et de préservation des ressources, les reconditionner en utilisant parfois certains pour réparer les autres.

En contrepartie, après réparation et remise en service d'un certain nombre de ces vélos, l'Intercom de la Vire au Noireau s'engagerait, par convention, à ce que le Centre socio-culturel Charles Lemaître puisse utiliser gracieusement, sur de courtes périodes, la flotte de l'Intercom de la Vire au Noireau dédiée aux ateliers de sensibilisation Mobi Pro, permettant ainsi un usage optimal de la ressource VAE

Par délibération du 26 décembre 2022, le Conseil municipal de Vire Normandie a autorisé cette cession gratuite au bénéfice de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 7 décembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

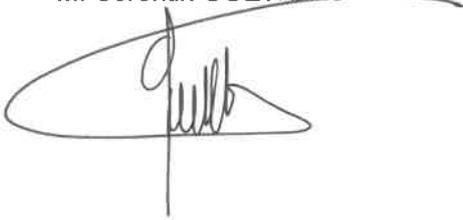
- accepter l'acquisition à titre gracieux auprès de la commune de Vire Normandie de l'ancienne flotte hors service des vélos à assistance électrique de la Ville de Vire et leurs équipements, dans le cadre de la démarche intercommunale Mobi Pro, moyennant l'usage ponctuel par le Centre socio-culturel Charles Lemaître, de la flotte de VAE dédiée aux ateliers de sensibilisation.
- habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec la commune de Vire Normandie, tout document relatif à ce transfert de patrimoine.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
M. Corentin GOETHALS



Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

